



CONSEIL GENERAL BRETIGNY-SUR-MORRENS

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 28 août 2025 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Effectif : 82

Présents : 52

Excusés : 29

Absence non excusée : 1

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté moins 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le projet du procès-verbal n°13-2025 de la dernière assemblée, soit du 5 juin 2025, est accepté moins 1 abstention.

4. Préavis n°04/2025 – Révision du plan d'affectation communal (PACom), de son règlement ainsi que du plan fixant la limite des constructions le long des domaines publics routiers et du plan dressé pour constatation de natures forestières. Validation des propositions de réponses aux oppositions maintenues par les propriétaires et levée de leur opposition.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Patrick Csikos.

La méthode de vote des oppositions à main levée est acceptée à l'unanimité. A noter que le président du conseil général ne peut prendre part au vote avec cette méthode. Il y a donc 51 votants. Sont traités les points 1 et 2 du préavis n° 04/2025 comme suit :

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°1 de Mmes Nicole Fragnière et Andrée Genoud, concernant la parcelle 133 et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 46 oui et 5 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°2 de Mme Aurore Delachat et M. Loris Duch, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 47 oui et 4 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°3 de l'hoirie W. Baumgartner, représentée par Mme Micheline Seeger, concernant la parcelle 97, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 46 oui et 5 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°4 de Mme Janine Puthod, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées à l'unanimité.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°5 de Mme et M. Sylvette et Jean-Galbert Rosselet, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées à l'unanimité.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°6 de Mme Marie-Luise Wagner, concernant la parcelle 190, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 47 oui et 4 abstentions**.

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°7 de Mme Françoise Pahud, représentée par Me Michel Mouquin, concernant la parcelle 113, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 38 oui et 12 abstentions**. Mme Karen Brunisso s'est récusée spontanément.

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°8 de Mme et M. Jennifer et Raphaël Wyss-Vergnaud, concernant la parcelle 216, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 48 oui et 3 abstentions**.

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°9 de Mme et M. Sladjana et Zviko Kostadinovic, concernant la parcelle 110, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 43 oui et 6 abstentions**. Mme et M. Madeleine et Eric Geiger se sont récusés spontanément.

Le plan d'affectation communal (PACom), points 3 à 11 du préavis n° 04/2025, est accepté avec 50 oui et 1 abstention.

5. Préavis n° 05/2025 – Arrêté d'imposition 2026

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. L'arrêté d'imposition 2026, avec un taux inchangé à 76%, est accepté avec 50 oui et 1 avis contraire.

Ainsi délibéré en séance du 28 août 2025.

Le Président du Conseil Général



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine